

- Le processus de Contrôle Qualité permettant d'assurer l'intégrité du système et sa crédibilité.

#### Développement du plan de mise en œuvre

A la suite de développement des deux volets du système, un plan opérationnel d'actions sera élaboré présentant les activités à lancer à court et moyen termes afin de mettre en œuvre l'ensemble du système national proposé et concerne les éléments suivants :

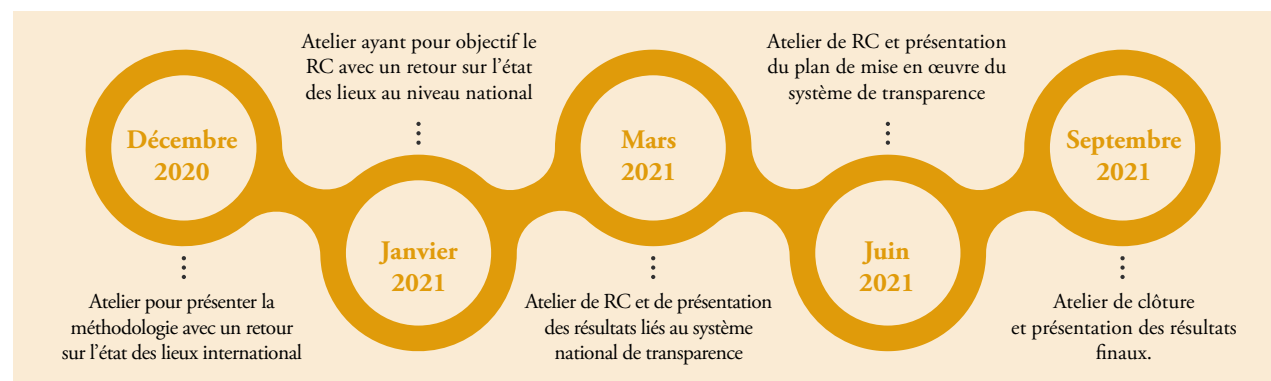
- Institutionnel, politique et réglementaire ;
- Outils nécessaires au niveau sectoriel et national ;
- Ressources budgétaires et financières ;
- Renforcement des capacités.

#### Aspects de renforcement des capacités

Tout au long du processus de développement du système, plusieurs ateliers seront organisés dans le but de :

- Présenter les résultats des différentes tâches et en discuter avec les parties prenantes,
- Renforcer les capacités des parties prenantes sur les différents aspects suivis dans le cadre de cet appui (obligations internationales, finance climatique, etc.).

Le processus de développement du système national comporte 5 ateliers :



Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mme Inga Zachow  
Cheffe du projet  
GIZ

T + 216 71 904 581  
F + 216 71 904 172

E inga.zachow@giz.de  
I www.giz.de

M. Mohamed Zmerli  
Point focal CCNUCC  
Ministère des Affaires Locales  
et de l'Environnement

T + 216 70 728 644  
F + 216 70 728 655

E mohamed.zmerli@mineat.gov.tn  
I www.environnement.gov.tn

# Système national de transparence dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Paris

## Eléments de contexte

### L'Accord de Paris sur le climat

L'Accord de Paris (AP) a été adopté, lors de la COP21, à Paris le 12 décembre 2015 dans le but d'intensifier la réponse planétaire à la menace du changement climatique. L'objectif principal de l'Accord de Paris est de renforcer la riposte mondiale face aux changements climatiques et à leurs effets, en contenant l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'effort pour parvenir à limiter cette hausse à 1,5°C. En vue de cet objectif, l'Accord de Paris prévoit d'atteindre une neutralité carbone<sup>1</sup> au niveau mondial pendant la seconde moitié de ce siècle.

A travers son article 13, l'Accord de Paris (AP) a instauré un cadre de transparence renforcée (ETF en anglais) pour mesurer régulièrement les progrès accomplis par les pays en matière de réduction des émissions de GES. L'objectif visé est d'établir la confiance mutuelle entre les pays, rehausser l'ambition climatique et suivre rigoureusement les politiques publiques d'atténuation.

L'objectif du nouveau cadre de transparence international adopté est de permettre le suivi de la mise en place des actions d'atténuation et des supports fournis et reçus. Ce suivi sera rapporté de manière régulière dans le cadre des BTR (Biennial Transparency Report) qui viendront remplacer les Biennial Update Reports d'ici 2025. Dans ce cadre, l'inventaire des émissions de GES ainsi que les indicateurs de suivi sont indispensables à la confiance de la Communauté internationale. Pour une première fois, il s'agit d'un cadre de transparence "uniforme", avec les obligations pour tous les pays développés et en voie de développement à l'exception des PMA et des PIED qui peuvent soumettre leurs rapports à leur discrétion.

Pour les pays en développement, l'application des règles et procédures de mise en œuvre de l'AP « Rulebook »

au niveau du renforcement de la transparence devrait se traduire par un besoin d'appui au renforcement des capacités particulièrement pour mettre en place les outils méthodologiques nécessaires à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces outils devraient permettre de renforcer la transparence des obligations internationales à l'égard de la CCNUCC et de l'Accord de Paris notamment pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et en vue des objectifs globaux de limiter la hausse de température et atteindre une neutralité carbone.

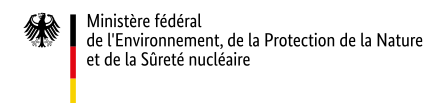
### La première Contribution Déterminée Nationale (CDN) de la Tunisie

A la veille de l'adoption de l'Accord de Paris, la Tunisie a soumis, en septembre 2015, sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) qui est devenue, après la ratification de l'Accord de Paris par le pays en 2016, sa première CDN.

L'objectif global d'atténuation de la CDN est de réduire l'intensité carbone de l'économie tunisienne de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010. La Tunisie se propose de baisser cette intensité de 13% sur la base d'un effort national inconditionnel, alors que les 28% de baisse restants seraient conditionnés par l'obtention d'un appui financier international.

Les efforts d'atténuation proviendront de tous les secteurs (énergie, procédés industriels, déchets, agriculture, forêt et affectation des terres) avec une contribution importante du secteur de l'énergie qui représente autour des ¾ du potentiel d'atténuation cumulé 2015-2030. Sur la période 2015-2030, les besoins de financement des programmes d'atténuation sont estimés à 18 milliards de US\$. A travers un programme ambitieux de renforcement de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, l'objectif spécifique du secteur énergétique vise à réduire l'intensité carbone de 46% entre 2010 et 2030.

Mandaté par



Mis en œuvre par







Les travaux de développement du système national de transparence pour la Tunisie, permettront de suivre de manière robuste, régulière et pérenne les atteintes ou écarts vis-à-vis de la trajectoire CDN afin de renforcer la confiance réciproque vis à vis de la communauté internationale. La transparence est donc essentielle pour faciliter l'accès aux appuis internationaux, justement nécessaires à la mise en œuvre de la CDN, et donc à l'atteinte des objectifs.

Dans ce contexte, la Tunisie s'est engagée dans le développement d'un système national de transparence conformément à ses obligations internationales dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALEn), avec le soutien de la coopération allemande au développement (GIZ) dans le

cadre du projet "Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC en Tunisie (NDC)", est chargé de mener à bien ce processus.

Ce processus sera inclusif et associera les parties prenantes qui seront impliquées dans la mise en œuvre du système national de transparence, lequel s'articulera autour des 3 composantes suivantes :

- Le développement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Le suivi et l'évaluation des mesures d'atténuation et la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) successives ;
- Le suivi et l'évaluation du soutien national et international (nécessaire, fourni et mobilisé) à tous les niveaux ;

En plus, le processus traitera tous les aspects liés au rapportage et la communication des informations aux niveaux national et international.

### Processus de développement d'un système national de transparence

Le développement d'un système national de transparence nécessitera le développement du volet institutionnel, organisationnel, réglementaire et opérationnel pour les trois composantes du système ainsi que les modalités pratiques du reporting au niveau national et international :

#### Développement du volet institutionnel, organisationnel et réglementaire

Les exigences liées au nouveau cadre de transparence imposent de mettre en place un cadre institutionnel national attribuant clairement les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, et définissant les procédures permettant de s'assurer de la fiabilité des résultats. Cette étape du processus consiste donc à définir un schéma institutionnel, organisationnel et réglementaire (IOR) basé sur une vision commune de l'ensemble des parties prenantes nationales dans le but d'établir un système national de transparence largement accepté, efficient et définissant clairement les responsabilités, et évidemment pérenne.

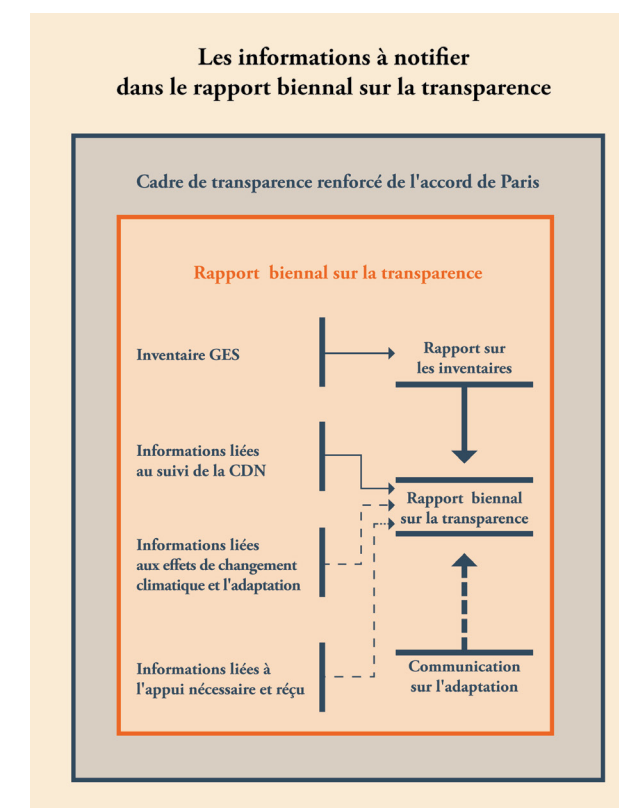
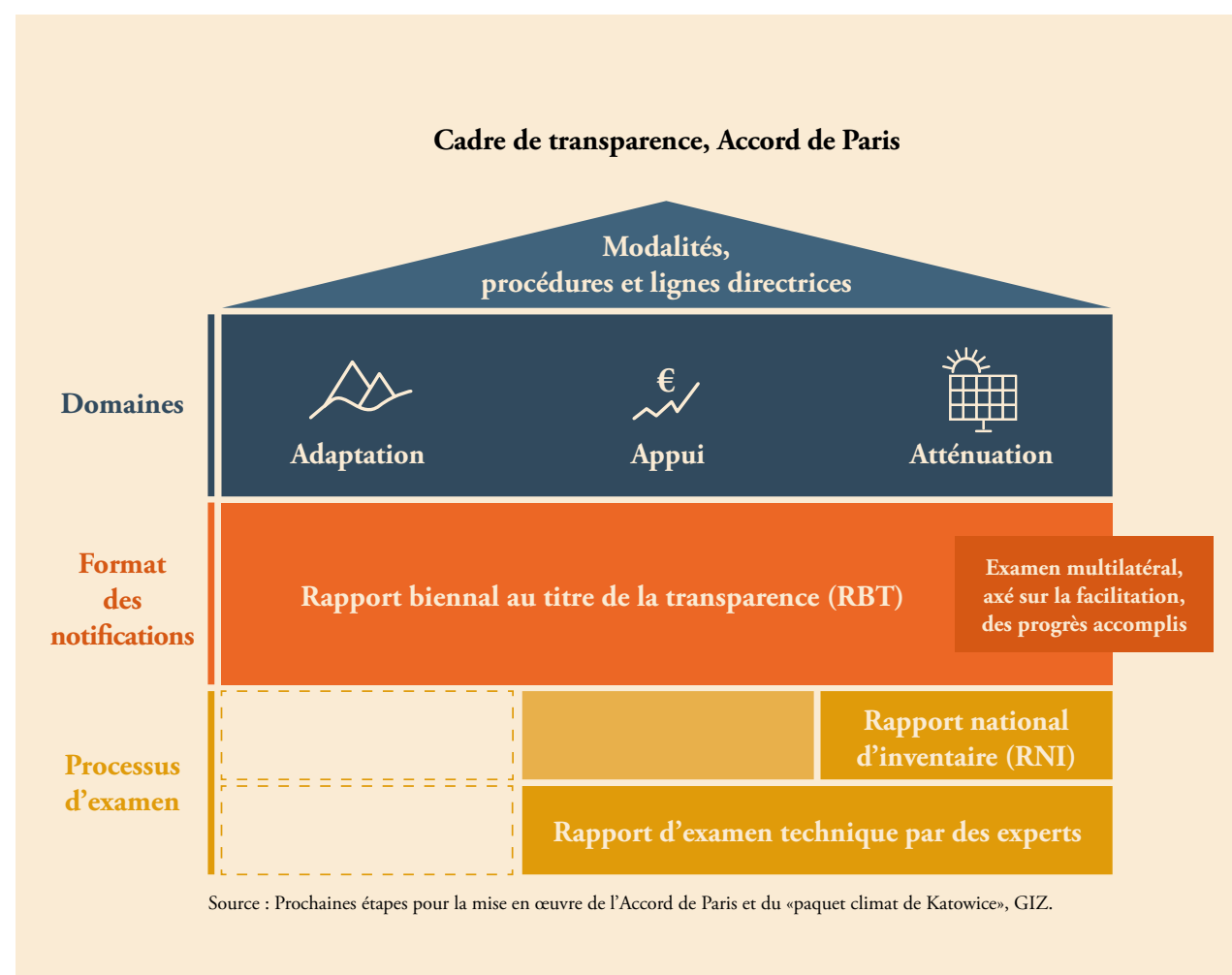
Le schéma proposé devrait entrer en lien avec «toutes les composantes de système» et abordera :

- La réalisation périodique de l'inventaire de GES : un cadre national pour les inventaires GES a été déjà élaboré, mais doit être consolidé et officialisé ;
- Le suivi et l'évaluation des mesures d'atténuation et la mise en œuvre de la CDN : à ce stade, il n'existe pas encore de cadre IOR, et il s'agira donc de le créer de toutes pièces ;
- Le suivi et l'évaluation du soutien fourni et mobilisé en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Le cadre IOR n'existe pas encore plus ;
- Le reporting des informations au niveau national et international : le reporting international est à peu près connu, mais il n'existe pas encore de format national précis et de lien avec l'international. Il va donc falloir formaliser le système de rapportage.

### Développement du volet opérationnel du système de transparence

L'aspect opérationnel du système de transparence sera également développé en définissant les modalités et procédures appropriées au contexte national pour la réalisation de l'inventaire national GES, le suivi des mesures d'atténuation et des mesures de soutiens concernant les éléments suivants :

- Les sources de données devant alimenter dans son intégralité le système de transparence y compris les indicateurs de suivi et évaluation. Pour des raisons pratiques, cet élément devrait être établi sous un format tabulaire ;
- La fréquence de collecte de données (mensuelle, annuelle, etc.) ;
- Les responsabilités institutionnelles (y compris sectorielles) de collecte et de transfert de données, et les bases réglementaires devant formaliser ces responsabilités ;
- Les modalités pratiques, chronogramme et formats des transferts de données (notamment formats tabulaires et outils informatiques nécessaires) au niveau national ;



<sup>1</sup> Equilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions de gaz à effet de serre par des puits de carbone.